

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 MARS 2013 DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE 2010-2014

1. Répartition des sommes disponibles

En premier lieu, le ministre des Transports a déterminé, pour la période de quatre ans, l'enveloppe disponible pour les sociétés de transport et l'enveloppe disponible pour les autres organismes. Cette répartition a été effectuée à partir de l'achalandage de chacun des groupes pour l'année 2008.

En second lieu, le ministre des Transports a déterminé, pour chacun des organismes, l'aide financière disponible annuellement :

- le montant maximal disponible pour les sociétés de transport a été réparti en proportion de l'achalandage total constaté pour chacune d'elles au cours des années 2006, 2007 et 2008, selon le tableau de l'achalandage des sociétés de transport transmis par l'Association du transport urbain du Québec au ministère des Transports le 14 décembre 2009;
- pour les organismes autres que les sociétés de transport, l'enveloppe disponible a été répartie en fonction de l'achalandage constaté pour chacun d'eux pour l'année 2008 et a été ajustée, le cas échéant, en fonction des arrêts de service survenus au cours de la même année.
- l'enveloppe calculée par organisme lui est réservée jusqu'à la fin du programme et est reportée d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

2. Priorités de travaux et d'affectation des sommes reçues

Les subventions de la Société peuvent notamment contribuer à financer les infrastructures et les équipements suivants :

- l'achat et le remplacement, à l'état neuf, de minibus et d'autobus urbains incluant les autobus articulés et les minibus de type scolaire;
- l'achat de véhicules de service nécessaires pour l'exploitation des réseaux d'autobus et de métro;
- l'achat et l'installation de biens servant à l'exploitation d'un réseau de transport en commun et présentant un caractère innovateur au point de vue technologique, notamment pour le repérage des véhicules, l'information à la clientèle, la priorisation des véhicules de transport en commun dans la circulation automobile, la source d'énergie des véhicules, l'aide à l'exploitation incluant les logiciels d'exploitation, l'émission des titres de transport et la perception des recettes;
- l'acquisition, la construction, l'agrandissement, le remplacement et la réfection d'un bien immeuble, notamment aux fins d'une utilisation comme garage, terminus, centre administratif ou stationnement d'incitation à l'utilisation du transport en commun;
- l'implantation, l'amélioration et le prolongement de voies réservées aux autobus;
- l'acquisition, l'installation et le remplacement d'abribus;

- l'acquisition et l'installation de supports à vélos;
- l'achat, le remplacement et la réparation des voitures de métro et des équipements, de même que la réparation des infrastructures du réseau de métro;
- les modifications visant à améliorer, pour les clientèles à mobilité réduite, l'accès à un service régulier de transport en commun;
- les dépenses admissibles effectuées en vue de prolonger la durée de vie utile des minibus, des autobus et des voitures de métro.

3. Aide financière

L'enveloppe initiale du programme TECQ II en matière d'infrastructures de transport en commun est de 700 millions de dollars. Il faut ajouter 13,3 millions de dollars à cette somme qui proviennent du programme TECQ I 2005-2010. Au 31 mars 2013, l'enveloppe du programme TECQ II est donc de 713,3 millions de dollars.

L'aide financière représente 85 % du coût des projets admissibles. Quant à l'entité locale, elle assume la différence entre le total des coûts admissibles et la contribution des deux gouvernements, soit 15 %.

Répartition et mode de versement de l'aide financière du programme TECQ II en matière d'infrastructures de transport en commun

Société	Aide financière	
	En millions de dollars	En pourcentage
Gouvernement fédéral		
Comptant	370,0	
Revenus d'intérêts	30,3	
	400,3	57,2
Gouvernement du Québec		
Comptant	14,3	
Service de la dette	285,4	
	299,7	42,8
Sous-total	700,0	
Transfert TECQ I	13,3	
TOTAL	713,3	

3.1 Part locale

La part locale du financement des projets de transport en commun représente 15 %, soit 80,3 millions de dollars.

Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2013
(en dollars)

Nom de l'organisme	Montant total confirmé par le ministre pour la période 2010-2014	Versements approuvés	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2013⁽¹⁾	Subventions approuvées non versées⁽²⁾
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	498 821 927	375 326 642	249 559 412	125 767 230
Réseau de transport de la Capitale	56 824 906	5 177 661	4 934 433	243 228
Réseau de transport de Longueuil	41 897 910	21 830 702	20 588 613	1 242 088
Société de transport de Laval	26 466 807	11 779 820	11 594 931	184 889
Société de transport de l'Outaouais	23 214 682	18 834 510	17 910 519	923 991
Société de transport de Sherbrooke	9 676 226	2 084 989	537 739	1 547 250
Société de transport de Saguenay	6 914 099	1 388 088	1 249 279	138 809
Société de transport de Lévis	4 863 907	4 659 486	4 370 807	288 679
Société de transport de Trois-Rivières	4 370 989	1 264 760	1 053 836	210 924
Sous-total	673 051 453	442 346 658	311 799 569	130 547 089
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
CIT Laurentides	6 173 032	2 506 765	1 348 038	1 158 727
CRT Lanaudière	5 163 352	962 235	573 795	388 440
CIT Vallée du Richelieu	2 510 654	0	0	0
CIT Sud-Ouest	2 503 701	134 006	120 606	13 400
Saint-Jean-sur-Richelieu	2 039 174	0	0	0
CIT Sorel-Varenes	1 583 075	219 044	142 064	76 980
CIT le Richelain	1 401 175	1 539 924	1 385 932	153 992
CIT Chambly-Richelieu-Carignan	1 120 395	1 278 951	879 240	399 711
CIT Roussillon	943 094	1 093 036	983 732	109 304
Sainte-Julie	738 139	766 704	690 034	76 670
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	538 582	4 269	3 461	808
Drummondville	398 185	44 369	36 975	7 394
CIT Haut-Saint-Laurent	343 729	0	0	0
CIT Presqu'île	275 571	0	0	0
Granby	221 791	314 873	283 386	31 487
Mont-Tremblant	214 455	0	0	0
Rouyn-Noranda	150 892	0	0	0
Victoriaville	144 731	0	0	0
Rimouski	143 358	64 856	64 856	0
Baie-Comeau	120 895	0	0	0
Salaberry-de-Valleyfield	77 709	0	0	0
Thetford Mines	61 936	0	0	0

Nom de l'organisme	Montant total confirmé par le ministre pour la période 2010- 2014	Versements approuvés	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2013⁽¹⁾	Subventions approuvées non versées⁽²⁾
Val-D'Or	43 937	0	0	0
Sept-Îles	36 985	0	0	0
Sous-total	26 948 547	8 929 032	6 512 119	2 416 913
TOTAL	700 000 000	451 275 690	318 311 688	132 964 002

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale reconnue comme subvention, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'intermédiaire du service de la dette.

(2) Les montants indiqués à titre de subventions approuvées mais non versées comprennent la part fédérale et la part provinciale.